

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE
SECRETARIAT
GÉNÉRAL

DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES

A R R Ê T É N° 17 - 1859 du 14 septembre 2017

**modificatif à l'arrêté du 13 août 2013
portant création et composition
de la commission de suivi de site**
pour un stockage d'engrais à base de nitrates
exploité par la société **BOREALIS LAT FRANCE**
sur le territoire de la commune de La Rochelle

*LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1, L124-1, L125-1, L125-2-1 et R125-5 à R125-8,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 247,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour un site de **stockage d'engrais à base de nitrates exploité par la société GRATECAP SERVICES** sur le territoire de la commune de La Rochelle,

Vu l'arrêté préfectoral n°15-3109 du 20 novembre 2015 autorisant la société BOREALIS LAT France à reprendre les activités précédemment exploitées par la société BOREALIS LAT GRATECAP à La Rochelle,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 14-2414 du 30 septembre 2014, n° 15-1173 du 27 mai 2015 et n°16-1762 du 28 septembre 2016 portant modification de la composition de la commission de suivi de site,

Vu la demande par courriel du 18 janvier 2017 du Service Départemental d'Incendie et de Secours 17 de modifier les représentants du SDIS pour cette commission,

Vu le courriel du 8 février 2017 par lequel la présidente du Comité de Quartier de Port-Neuf informe du changement de représentants pour cette commission,

Vu le courriel du 12 mai 2017 par lequel l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir 17, informe du changement de représentants pour cette commission,

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour la société **BOREALIS LAT FRANCE** à La Rochelle est modifié ainsi qu'il suit :

"Article 4 : La commission est composée de :

a) La commission est composée ainsi qu'il suit :

1° Collège "**administration de l'État**"

Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,

Le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,

Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Nouvelle Aquitaine ou son représentant,

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ou son représentant,

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Nouvelle Aquitaine ou son représentant,

2° Collège "**élus des collectivités territoriales** ou établissements publics de coopération intercommunale concernés "

titulaire : Mme Sophorn GARGOULLAUD , mairie de La Rochelle

suppléant : M. Jean-Marc SOUBESTE,

titulaire : Mme Sophorn GARGOULLAUD, Communauté d'agglomération de La Rochelle,

suppléant : M. Eric PERRIN,

titulaire : M. Pierre MALBOSC, Conseiller départemental

suppléant : M. Christian FALLOURD, Conseiller départemental

titulaire : Mme Soraya AMMOUCHE, Conseillère régionale

3° Collège "**riverains des installations classées pour laquelle la commission a été créée ou association** de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée "

titulaire : M. Jacques JOUAN, association Nature Environnement 17

suppléant : M. René BARTHE

titulaire : M. Yves FOURNAT, association Union Fédérale des Consommateurs

suppléant : reste à désigner

titulaire : M. Raymond BRIVES, comité de quartier LALEU LA PALLICE – LA ROSSIGNOLETTE

suppléant : M. Patrick ROUCHEYROUX

titulaire : M. Claude LIGNY, Comité de quartier PORT NEUF
suppléant : Mme Marie LACROIX

4° Collège "**exploitants**" de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentants
titulaires :

M. Manuel LIMA, Directeur
M. Didier JUDAS, Responsable HSE

suppléants :

M. David KACZMAR, RH, suppléant de M. Manuel LIMA

5° Collège "**salariés**" des installations classées pour laquelle la commission a été créée,

titulaires :

Mme Natacha MAINGOT
Mme Claudie VEDRENNE, déléguée du personnel
Mme Corinne BEIGBEDER

suppléants :

Mme Florence CHADAPEAU
Mme Gaëlle FAURE

personnalités qualifiées :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime ou son représentant

M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S),
ou son représentant "

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 demeurent inchangés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

La Rochelle, le **14 SEP. 2017**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET



